

Vaccin contre la poliomyélite

Ce que vous devez savoir

Many Vaccine Information Statements are available in French and other languages. See www.immunize.org/vis
De nombreuses fiches d'information sur la vaccination sont disponibles en français et dans d'autres langues. Consultez www.immunize.org/vis

1 Pourquoi se faire vacciner ?

La vaccination peut protéger les personnes contre la **polio**. La poliomyélite (ou polio) est une maladie causée par un virus. Elle se transmet principalement par contact d'une personne à une autre. Elle peut également se transmettre par consommation de nourriture ou de boissons contaminées par les selles d'une personne infectée.

La plupart des personnes infectées par le virus de la polio n'ont pas de symptômes, et beaucoup d'entre elles guérissent sans aucune complication. Parfois, cependant, les personnes qui sont infectées par le virus de la polio développent une paralysie (ne peuvent plus bouger leurs bras ou leurs jambes). La polio peut mener à un handicap permanent. Elle peut également causer la mort, le plus souvent en raison d'une paralysie des muscles utilisés pour la respiration.

Autrefois, la polio était très courante aux États-Unis. Elle provoquait la paralysie et la mort de milliers de personnes chaque année avant que le vaccin contre la polio ne soit introduit en 1955. Il n'existe pas de remède contre l'infection par le virus de la polio, mais la maladie peut être prévenue grâce à la vaccination.

La polio a été éradiquée des États-Unis. Néanmoins elle se produit toujours dans d'autres parties du monde. Sans la protection vaccinale, il suffirait d'une seule personne infectée par le virus de la polio venant d'un autre pays pour propager à nouveau la maladie aux États-Unis. Si les efforts pour éradiquer la maladie dans le monde portent leurs fruits, la vaccination contre la polio ne sera un jour plus nécessaire. En attendant, nous devons continuer de faire vacciner nos enfants.

2 Vaccin contre la polio

Le Inactivated Polio Vaccine (**IPV**) (vaccin antipoliomyélique inactivé) peut prévenir la maladie.

Enfants

La plupart des individus reçoivent le IPV dans leur enfance. Les doses du IPV sont généralement administrées à l'âge de 2, 4, 6 et 18 mois, puis à l'âge de 4 et 6 ans.

Le programme des vaccinations peut être différent pour certains enfants (dont ceux voyageant dans certains pays et ceux recevant le IPV dans le cadre d'une vaccination combinée). Votre professionnel de santé peut vous donner plus d'informations à ce sujet.

Adultes

La plupart des adultes n'ont pas besoin de recevoir le IPV car ils ont déjà été vaccinés contre la polio dans leur enfance. Mais certains adultes présentent un risque accru et doivent envisager de se faire vacciner contre la polio, dont :

- les personnes voyageant dans certaines parties du monde ;
- le personnel de laboratoire susceptible de manipuler le virus de la polio ; et
- les professionnels de santé qui traitent des patients susceptibles d'être atteints de polio.

Ces personnes adultes présentant un risque accru ont besoin de 1 à 3 doses du IPV, selon le nombre de doses qu'ils ont reçues par le passé.

Le fait de recevoir le IPV en même temps que d'autres vaccins ne comporte aucun risque connu.

3 Certaines personnes ne devraient pas recevoir ce vaccin

Vous devez indiquer à la personne administrant le vaccin :

- **Si la personne recevant le vaccin présente des allergies graves et potentiellement mortelles.**
Si vous avez déjà développé une réaction potentiellement mortelle après une dose du IPV, ou si vous souffrez d'une allergie grave à l'un de ses composants, il pourra vous être conseillé de ne pas vous faire vacciner. Si vous souhaitez obtenir des informations au sujet des composants du vaccin, demandez à votre professionnel de santé.
- **Si la personne recevant le vaccin ne se sent pas bien.**
Si vous avez une maladie qui n'est pas grave, comme un rhume, vous pouvez généralement être vacciné(e) le jour même. Si vous êtes modérément ou gravement malade, vous devez généralement attendre d'être guéri(e). Votre médecin peut vous conseiller.

4 Risques de réaction au vaccin

Tous les médicaments, y compris les vaccins, présentent un risque d'effets indésirables. Ils sont généralement peu graves et disparaissent spontanément, mais des réactions graves sont également possibles.

Certaines personnes vaccinées par le IPV ressentent une douleur au site d'injection. Le IPV n'a jamais causé de problèmes graves et la plupart des personnes ne rencontrent aucun problème.

Autres problèmes pouvant se produire après cette vaccination :

- Il arrive que certaines personnes se sentent mal après une intervention médicale, y compris une vaccination. Rester en position assise ou allongée pendant 15 minutes après la vaccination peut contribuer à éviter une perte de conscience et des blessures dues à une chute. Informez votre médecin si vous êtes pris(e) de vertiges ou si vous présentez des troubles de la vision ou un sifflement dans les oreilles.
- Certaines personnes ressentent une douleur au niveau de l'épaule qui peut être plus sévère et durer plus longtemps que la douleur habituelle pouvant se produire après les injections. Cela se produit très rarement.
- Tout médicament peut provoquer une réaction allergique grave. Ces réactions dues à un vaccin sont très rares, estimées à environ 1 réaction sur un million de doses, et se produiraient dans les quelques minutes à quelques heures suivant la vaccination.

Comme avec tous les médicaments, il existe un très faible risque que le vaccin cause des lésions graves, voire le décès.

La sécurité d'emploi des vaccins fait toujours l'objet d'un suivi. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site www.cdc.gov/vaccinesafety/.

5 Que faire en cas de problème grave ?

Quels sont les symptômes à surveiller ?

- Surveillez tous les signes de nature inquiétante, par exemple, les signes d'une réaction allergique grave, une fièvre très élevée ou un comportement inhabituel.

Les signes d'une **réaction allergique grave** peuvent comprendre urticaire, gonflement du visage et de la gorge, difficultés respiratoires, accélération du rythme cardiaque, étourdissement et faiblesse. Le cas échéant, ces réactions se manifestent quelques minutes à quelques heures après la vaccination.

Que faire ?

- Si vous pensez qu'il s'agit d'une **réaction allergique grave** ou d'une autre urgence qui ne peut pas attendre, appelez le 9-1-1 ou rendez-vous à l'hôpital le plus proche. Autrement, appelez la clinique.

Ensuite, cette réaction doit être signalée dans le Vaccine Adverse Event Reporting System (VAERS) (Système de déclaration des réactions indésirables aux vaccins). Votre médecin devrait effectuer ce signalement, ou vous pouvez le faire vous-même, sur le site Internet du VAERS, à l'adresse suivante : www.vaers.hhs.gov, ou en appelant le **1-800-822-7967**.

Le VAERS ne donne pas d'avis médical.

DCH-0470F AUTH: P. H. S., Act 42, Sect. 2126.

Translation provided by the Immunization Action Coalition

6

Le Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins

Le National Vaccine Injury Compensation Program (VICP) (Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins) est un programme fédéral qui a été créé pour dédommager les personnes qui pourraient avoir subi un préjudice causé par certains vaccins.

Les personnes qui pensent avoir subi un préjudice à cause d'un vaccin peuvent se renseigner sur ce programme et sur le dépôt d'une demande d'indemnisation en appelant le **1-800-338-2382**, ou en consultant le site Internet du VICP, à l'adresse suivante : www.hrsa.gov/vaccinecompensation. La demande d'indemnisation doit être déposée dans le délai imparti.

7

Comment puis-je en savoir plus ?

- Demandez conseil à votre professionnel de santé. Il pourra vous remettre la notice du vaccin ou vous indiquer d'autres sources d'informations.
- Contactez le service de santé de votre ville ou de votre État.
- Contactez les Centers for Disease Control and Prevention (CDC) (Centres de contrôle et de prévention des maladies) :
 - Appelez le **1-800-232-4636 (1-800-CDC-INFO)** ou
 - Consultez le site Internet du CDC à l'adresse suivante : www.cdc.gov/vaccines

Pour que le ou les dispensateur(s) de soins médicaux de votre enfant puisse(nt) obtenir les renseignements précis sur son statut d'immunisation, ainsi qu'une évaluation des vaccinations et un calendrier recommandé pour les futures vaccinations, les informations seront envoyées au Bureau d'enregistrement des améliorations des soins médicaux du Michigan (Michigan Care Improvement Registry). Quiconque a le droit de demander que son dispensateur de soins médicaux ne fournisse pas les renseignements relatifs aux vaccinations au Bureau d'enregistrement.

Vaccine Information Statement Polio Vaccine

7/20/2016

French

42 U.S.C. § 300aa-26

Office Use Only

